

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU : ENVOI DEMATERIALISE DES CONVOCATIONS ET DOSSIERS

En séance du 10 septembre 2021, l'ensemble des administrateurs ont validé le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'OPH 65.

Il est mentionné en page 10 article 8 "Réunions du Conseil d'Administration" que l'Office se réserve la possibilité de dématérialiser l'envoi des convocations en transmettant par mail l'ensemble des documents s'y afférent.

De nombreux avantages incitent l'Office à tendre vers la digilisation de ces instances :

- Simplification des procédures
- Economies
- Amélioration de la productivité
- Démarche écoresponsable

C'est pourquoi, les convocations, les ordres du jour, les pouvoirs et les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration et du Bureau seront, courant 2023, adressés à ses membres par mail. Un lien de téléchargement vers une plateforme sera transmis. Les documents seront cryptés et un mot de passe unique sera transmis systématiquement. Il sera remis à chaque administrateur un mode opératoire.

En cas de refus, un envoi papier sera réalisé.

Les administrateurs non équipés informatiquement auront la possibilité de recevoir, sous forme de prêt le temps de leur mandat, une tablette numérique afin de pouvoir consulter les documents.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette nouvelle disposition.